

Le décret y relatif ci dessous a été lu ce 11 juillet à la radio nationale Crtv.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE
 DECRET N° 2019/374 DU 11 JUL 2019
 portant nomination du Recteur de l'Université de Douala.-
 LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
 Vu le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'universités ;
 Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités, modifié et complété par le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
 Vu le décret n°93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
 Vu le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
 Vu le décret n° 2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **ONDOA Magloire** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Recteur de l'Université de Douala.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 11 JUL 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2019/372 DU 11 JUIL 2019

portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu le décret n° 2009/410 du 10 décembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques ;
- Vu le décret n° 2019/026 du 18 janvier 2019 portant réorganisation de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques ;
- Vu le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu le décret n° 2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur ENOH Peter AYUK est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil d'Administration de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

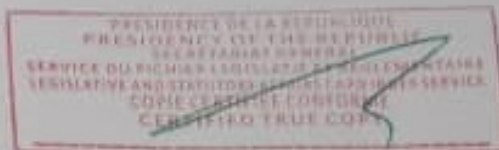
Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 11 JUIL 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA



II – Université de Dschang

Président du Conseil d'Administration : Monsieur NDEMBIYEMBE Paul Célestin.

III – Université de Maroua

Président du Conseil d'Administration : Monsieur ABDOULAYE BABALE.

IV – Université de Ngaoundéré

Président du Conseil d'Administration : Monsieur ABOUBAKAR (Matricule 139 935-D).

V – Université de Yaoundé I

Présidente du Conseil d'Administration : Madame MENGUE ZOMO, née NTYAM ONDO Suzanne.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 11 JUL 2019

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

